

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Écologie et
Protection des
oiseaux

Les faucons pèlerins.

Nous sommes une petite association de protection des oiseaux, non alignée, qui se bat contre la bêtise ambiante. La presse publie régulièrement des articles faisant la promotion de l'installation artificielle des faucons pèlerins en ville, utiles pour lutter contre les oiseaux nuisibles.



Ptilope à couronne lilas

Pigeon vivant en Indonésie et en Papouasie-Nouvelle-Guinée

Zones urbaines, zones mortes ?

- texte principal : pages 3 à 4
- faucons pèlerins à Saint-Etienne : page 5
- introduction indirecte de faucons pèlerins : page 6
- oiseaux nuisibles des villes : page 7

Auteur : Pascal Cousin



Je me promenais dans le quartier de l'hôpital Saint-Antoine en juin 2013 et j'avais apporté un sac avec des graines pour les oiseaux. Tout en marchant je jetais parfois de si de là des paquets de graines pour les pigeons qui étaient très faméliques à côté de ceux qu'on peut voir à la campagne. Les pigeons de Paris sont dans un triste état. Puis il m'arriva de déverser une quantité assez importante de graines dans un petit endroit verdoyant au centre d'une rue très animée. Et j'observai un phénomène inhabituel : des pigeons harets s'amassèrent avec des moineaux domestiques affamés et en petit nombre mais aussi des pigeons ramiers, oui des pigeons ramiers en quête de nourriture. Je n'avais jamais vu ce phénomène, jamais, les pigeons ramiers se nourrissant sans aide humaine. Paris est devenu affreux pour les oiseaux. Quand je donnais à manger aux oiseaux une personne m'invectiva : « il ne faut pas donner à manger aux pigeons ! ».



TEXTE DE L’AFFICHAGE DEVANT LE PIGEONNIER

Si vous aimez les pigeons ne les nourrissez pas.

À Paris de nombreuses personnes nourrissent les pigeons sur la voie publique...

Le nourrissage a des conséquences néfastes sur leur comportement et leur état sanitaire.

- Le nourrissage les rend dépendants de l'Homme.

- Il favorise le regroupement, la sédentarisation et la surpopulation, entraînant au sein de ces populations d'oiseaux le développement de maladies infectieuses et parasitaires.

- L'accumulation des fientes peut provoquer des dégâts considérables sur les biens publics et privés.

- Ces nuisances sont à l'origine de l'hostilité de nombreuses personnes à l'égard des pigeons. Certaines malveillances volontaires ont été malheureusement constatées tels que des empoisonnements occasionnant la mort de plusieurs dizaines de ces oiseaux.

En ne nourrissant pas ces oiseaux

- vous contribuez à maintenir propre et agréable à vivre votre quartier...

mais aussi toute la ville !

- Vous favorisez une cohabitation harmonieuse entre les Parisiens et les pigeons.

Maintenant quasiment partout où je me promène en province, en ville bien entendu, j'observe la même chose, à savoir il n'y a plus d'oiseaux. Plus de pigeons harets (sauf dans certains endroits, oiseaux en attente de solution finale), de moineaux domestiques, de corbeaux freux et corneilles. Les seuls qu'on voit encore abondants sont les merles noirs (banlieues, hameaux, petits villages), les pigeons ramiers, quelques mésanges (bleues, charbonnières), des rouges-gorges, des mouettes rieuses, des pinsons des arbres, des étourneaux sédentaires, quelques tourterelles turques sauvages, des pies en zone urbaine, quelques verdiers et aussi quelques martinets par endroits et aussi quelques hirondelles de fenêtre. Ah j'oubliais, en plain champ les faisans semi-domestiques nourris par les chasseurs et les perdrix relâchés pour la chasse ... Il reste aussi quelques quelques rapaces pour couronner le tout. J'observe que le nombre absolu des individus diminue. Certes la France aurait 277 espèces d'oiseaux nicheurs en métropole (568 espèces d'oiseaux recensées dans l'Hexagone, incluant l'ensemble des espèces nicheuses, hivernantes et de passage) dont 73 d'entre elles seraient actuellement menacées sur le territoire, soit plus d'une espèce sur quatre d'après la Liste rouge des espèces menacées en France - Oiseaux de France métropolitaine, un document élaboré par le Comité français de l'UICN et le Muséum national d'Histoire naturelle, en partenariat avec la Ligue pour la protection des oiseaux, la Société d'études ornithologiques de France et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage. Inutile de vous dire que je ne tiens pas ce genre de document comme pertinent ni crédible. Car la situation est bien plus mauvaise que celle décrite. Il suffit d'observer et d'ouvrir les yeux. Les oiseaux, on ne les voit plus ! Dès qu'il y en a trop les autorités s'en occupent, les agriculteurs pour les pigeons et corvidés, les communes pour toutes les espèces dès qu'elles sont voyantes et nombreuses (même les nids hirondelles y passent).

Les écologues distinguent deux types d'êtres vivants sauvages, ceux dits spécialistes, inféodés à un écosystème particulier, et les généralistes, capables de survivre dans beaucoup d'écosystèmes différents. On constate qu'en France les espèces d'oiseaux généralistes comme ceux que je viens de citer seraient en expansion selon nos experts patentés et que les spécialistes en diminution, voire en disparition. Nos experts distingués, membres des commissions, auteurs de beaux rapports en pdf, aux salaires confortables et pourvus de généreuses subventions publiques se focalisent uniquement sur les espèces d'oiseaux spécialistes et négligent les généralistes communes (peu d'observations). C'est ainsi qu'ils prétendent qu'elles sont en expansion. Moi j'affirme, me basant sur l'observation de la nature dans les années 1960 et 1970 soit plus de 40 ans en arrière que ces espèces généralistes, elles aussi, sont diminution. Elles sont beaucoup moins nombreuses qu'avant, comme d'ailleurs toute vie sauvage en France. Mais comme ces oiseaux résistent mieux, et surtout qu'ils sont souvent considérés comme nuisibles par les autorités (commerçants, agriculteurs, élus-pouvoirs publics), nos experts évitent d'aborder ce sujet, quand ils ne conseillent pas les autorités pour leur élimination !



La cohabitation entre l'Homme et les espèces sauvages en milieu artificiel est un enjeu majeur de l'écologie du 21^e siècle

La population mondiale s'accroît et surtout se regroupe en zone urbaine. En France les zones urbaines grignotent toujours plus les campagnes. Les animaux sauvages déjà très affaiblis par l'artificialisation des espaces naturels et l'apport massifs d'intrants agricoles dont les pesticides doivent maintenant apprendre à survivre en zone artificielle. Les oiseaux survivants se réfugient près de l'Homme pour se nourrir et se reproduire.

Si en zone agricole les ennemis de nos chers oiseaux sont souvent les agriculteurs, tuant à tout va, en agglomération c'est les pouvoirs publics qui prennent le relais. Il ne faut pas ou peu d'oiseaux sauvages en agglomération, point. Ils transmettent des maladies comme la grippe aviaire. Prière de ne pas les toucher et surtout de ne pas les nourrir. Ainsi nos élus mènent une guerre sans pitié à l'avifaune « abondante ». Mais trouvant que les oiseaux résistent trop encore ils ont trouvé un nouveau gadget pour faire diminuer les effectifs des oiseaux. Après la propagande sur la grippe aviaire, les interdictions de nourrissage, les élagages, les empoisonnements, les battues, les campagnes de capture avec gazage et autres joyeusetés ils croient avoir trouvé le Graal censé faire taire toute critique : l'introduction directe ou indirecte de rapaces tueurs pour « réguler l'avifaune ».

INTRODUCTION DE FAUCONS PÈLERINS EN ZONE ARTIFICIELLE

Deux techniques :

L'INTRODUCTION INDIRECTE

Normalement les faucons pèlerins tueurs d'oiseaux ne nidifient pas en zone urbaine. Mais l'idée est venue à certains naturalistes en complicité totale avec les élus de la nation d'essayer de favoriser leur introduction en ville. Pendant des décennies, grâce à un réseau de bénévoles, les naturalistes ont observé où les rapaces

stationnaient, se déplaçaient et petit à petit ils ont fait installer des nichoirs artificiels pour que le faucon pèlerin se reproduise en ville (et en zone artificielle comme les usines, centrales électriques, etc.). Le projet financé par les pouvoirs publics qui pour dévorer du pigeon domestique haret, qui des corneilles ou corbeaux freux et mouettes rieuses.

L'INTRODUCTION DIRECTE

Mais les pouvoirs publics trouvant le processus trop lent ont décidé de passer à la vitesse supérieure en introduisant directement des faucons pèlerins nés et élevés en captivité. C'est ainsi qu'à Albert dans la Somme, le dépigeonneur habituel de la ville a reçu l'autorisation d'introduire 3 faucons pour dépigeonner la basilique et ses alentours. Il est même prévu d'y installer une webcam comme à Albi, la Mecque des faucons pèlerins tueurs d'oiseaux généralistes. Hé oui on voudrait qu'ils dépérissent comme les oiseaux spécialistes, c'est tellement bien un monde du type « Soleil vert » ! Le projet est suivi par tous les destructeurs patentés de la nature car beaucoup de villes veulent imiter Albert.

Les faucons pèlerins (nés et élevés en captivité et relâchés ou ceux libres fixés par nichoirs artificiels) vont tuer d'après les statistiques de la Ligue Protectrice des Oiseaux (chiffres d'Albi) pour 1/3 de pigeons domestiques « seulement » et plus de 15 % d'espèces protégées (arrêté 29 octobre 2009 liste des oiseaux protégés) et pour le reste des oiseaux protégés par la directive 2009/147/CE du Parlement Européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Alors qu'aucune étude scientifique démontre l'efficacité de cette méthode pour réduire le nombre de pigeons domestiques résidant autour et sur l'édifice à protéger.

Pour faire simple si ce procédé se développe de plus en plus nos amis les oiseaux vont encore subir une nuisance supplémentaire et leur effectif va encore diminuer. Il faut dire que tout le monde se ligue contre eux en zone urbaine : pouvoirs publics, ornithologues, populations décervelées qu'on a endoctriné à ne pas nourrir les oiseaux et à s'en méfier, etc.

DANS L'ACTU Programmes du 15 au 21 juillet **Edito**

A Nancy, levez les yeux et vous apercevrez peut-être un habitant un peu spécial.



Ils ont quitté les Vosges pour Nancy, Metz, Thionville...

LES FAUCONS PELERINS

planent sur les villes !

Longtemps menacés d'extinction, les faucons pèlerins reviennent dans le Grand Est. Cent quarante couples ont été recensés en Alsace-Lorraine dont 10 % en milieu urbain. Explications de Frank Hipp, ornithologue nancéen.

Installation d'un nichoir à faucon pèlerin à Saint-Etienne par la LPO Loire, le 1^{er} février 2013

Face nord, où le nichoir sera installé.

Immeuble l'Aigoual
16 rue Poylo,



le seul de hauteur suffisante, possédant une face nord avec seulement une rangée de fenêtres en retrait. De plus, une zone dégagée facilitera l'accès aux parents et le parking au dessous offrira une aire d'atterrissage sécurisée aux jeunes



Arrivée au pied de l'immeuble après un transport assuré par des bénévoles de la LPO.



Tapis sur lequel les jeunes pourront agripper leurs serres.
Gravier destiné à garnir le nid.
Fausses fientes.

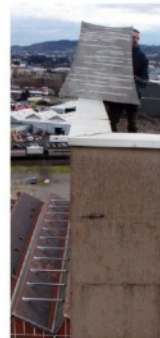
Après 16 étages en ascenseur, il reste quelques marches à gravir.



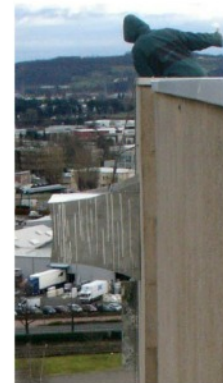
Derniers préparatifs



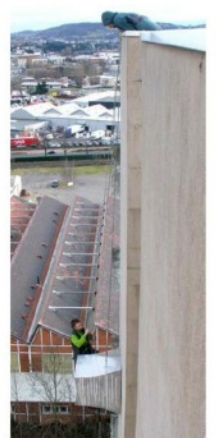
et installation du 1^{er} ancrage.



Le nichoir prêt à basculer



La manœuvre délicate a réussi. Il s'agissait de ne pas endommager la façade.



L'opération est réalisée par la société So'o, une petite entreprise de Villeurbanne spécialisée dans ce type d'interventions et partenaire de l'opération.



Quatre ancrages garantiront la sécurité de l'installation.



Le nichoir, à 40 m du sol.

Le financement de l'installation a été pris en charge par la ville de Saint-Etienne que nous remercions vivement.



Intallation d'un nichoir à Saint Etienne le 1er février 2013

La ville de Saint Etienne a souhaité favoriser l'installation du faucon pèlerin dans le quartier de Grouchy, dans l'espoir de voir ce rapace disperser les corvidés jugés indésirables.

Le Faucon pèlerin en milieu urbain : point sur les expériences et les connaissances - Premier colloque national Faucon pèlerin, 19 & 20 novembre 2010 - Le Faucon pèlerin (Falco peregrinus) de la cathédrale Sainte-Cécile d'Albi (département du Tarn). Biologie de la reproduction et écoéthologie : premiers résultats de quatre années de suivi vidéo
Le régime alimentaire en période d'élevage des jeunes - Les proies
Page 157 - à partir du Tab. 11 : Répartition quantitative des différentes espèces identifiées en 2009, 2010 et 2011

Classement des espèces suivant le niveau de protection

espèce	Directive 2009/147 concernant la conservation des oiseaux sauvages	Arrêté 29 octobre 2009 liste des oiseaux protégés	2011 part en % des captures
Sarcelle d'été - <i>Anas querquedula</i>	ANNEXE II PARTIE A	non	0,6
Caille des blés - <i>Coturnix coturnix</i>	ANNEXE II PARTIE B	non	3,5
Chevalier culblanc - <i>Tringa ochropus</i>	Article 1	oui	0,6
Chevalier gambette - <i>Tringa totanus</i>	ANNEXE II PARTIE B	non	0,6
Mouette rieuse - <i>Larus ridibundus</i>	ANNEXE II PARTIE B	oui	
Pigeon biset - <i>Columba livia</i> (semi-domestique)	Hors champ	Hors champ	30,6
Tourterelle turque - <i>Streptopelia decaocto</i>	ANNEXE II PARTIE B	non	13
Tourterelle des bois - <i>Streptopelia turtur</i>	ANNEXE II PARTIE B	non	8
Coucou gris - <i>Cuculus canorus</i>	Article 1	oui	0,6
Martinet noir - <i>Apus apus</i>	Article 1	oui	6,4
Huppe fasciée - <i>Upupa epops</i>	Article 1	oui	0,6
Bergeronnette printanière - <i>Motacilla alba</i>	Article 1	non	0,6
Bergeronnette des ruisseaux - <i>Motacilla cinerea</i>	Article 1	oui	0,6
Grive musicienne - <i>Turdus philomelos</i>	ANNEXE II PARTIE B	non	0,6
Merle noir - <i>Turdus merula</i>	ANNEXE II PARTIE B	non	0,6
Pie-grièche écorcheur - <i>Lanius collurio</i>	ANNEXE I	oui	
Étourneau sansonnet - <i>Sturnus vulgaris</i>	ANNEXE II PARTIE B	non	16,2
Moineau domestique - <i>Passer domesticus</i>	Article 1	oui	4
Pinson des arbres - <i>Fringilla coelebs</i>	ANNEXE I	oui	0,6
Chardonneret élégant - <i>Carduelis carduelis</i>	Article 1	oui	3
Verdier d'Europe - <i>Chloris chloris</i> , (ex <i>Carduelis chloris</i>)	Article 1	oui	7,5
Serin cini - <i>Serinus serinus</i>	Article 1	oui	1,2
Grosbec casse-noyaux - <i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Article 1	oui	0,6

Le Faucon pèlerin en milieu urbain : point sur les expériences et les connaissances - Premier colloque national Faucon pèlerin, 19 & 20 novembre 2010 - Le Faucon pèlerin (Falco peregrinus) de la cathédrale Sainte-Cécile d'Albi (département du Tarn). Biologie de la reproduction et écoéthologie : premiers résultats de quatre années de suivi vidéo
Le régime alimentaire en période d'élevage des jeunes - Les proies
Page 157 - à partir du Tab. 11 : Répartition quantitative des différentes espèces identifiées en 2009, 2010 et 2011

Sur un plan quantitatif (tableau 11, graphiques 17 à 19), les Colombidés occupent une bonne place dans le tableau de chasse des faucons. Ils restent les proies privilégiées, tant il est vrai que le Pigeon biset *Columba livia* notamment, est très abondant autour du site de nidification. Toutes années confondues, les cinq espèces/proies les mieux représentées sont : le Pigeon biset (36 %), l'Étourneau sansonnet *Sturnus vulgaris* (15 %), la Tourterelle des bois (10 %), le Martinet noir (8 %) et le Verdier d'Europe *Carduelis chloris* (7 %). Les Colombidés (Pigeon biset et les deux tourterelles) représentent en moyenne 53 % des proies identifiées. En 2010, la part du Martinet noir était de 17 %, avec 24 individus, soit légèrement au-dessus de l'Étourneau. L'ensemble des petits passereaux occupe en moyenne 45 % des proies identifiées sur la période d'étude.

Le Faucon pèlerin en milieu urbain : point sur les expériences et les connaissances - Premier colloque national Faucon pèlerin, 19 & 20 novembre 2010 - Le Faucon pèlerin (Falco peregrinus) de la cathédrale Sainte-Cécile d'Albi (département du Tarn). Biologie de la reproduction et écoéthologie : premiers résultats de quatre années de suivi vidéo

page 118/119 : La colonisation des sites urbains par le Faucon pèlerin n'est pas un phénomène récent. En Angleterre, Ratcliff citait cet exemple célèbre de la cathédrale de Salisbury, dans le Wiltshire, utilisée à de nombreuses reprises, dès 1864, comme site de nidification par le pèlerin. Outre Atlantique, il mentionnait également un autre cas fameux : le « Sun Life Building » à Montréal, ce gratte-ciel occupé sans interruption de 1936 à 1952 (Ratcliff, 1980 citant Hall, 1955). La présence de l'espèce à cette époque sur des sites urbains demeurait toutefois rare et exceptionnelle. Victime principalement de pesticides organochlorés, l'espèce a vu par ailleurs, au milieu du 20^è siècle, ses populations s'effondrer de par le monde. Dès lors, une mobilisation sans précédent des ornithologues et passionnés de rapaces s'est mise en place un peu partout pour empêcher l'extinction de l'espèce. Aujourd'hui encore, alors que l'espèce a recolonisé ses territoires autrefois occupés, elle continue d'être suivie par les ornithologues français avec la plus grande attention. Aussi, sa colonisation accrue au fil des années des sites urbains n'a fait que ravir la communauté ornithologique. Elle est le témoin d'un combat réussi. ... Afin d'accompagner la colonisation des sites urbains par le Faucon pèlerin et d'encourager son installation et sa reproduction, des aménagements et poses de nichoirs ont par ailleurs été réalisés en France ...

page 126/127 : **Une colonisation spontanée accompagnée de la main de l'homme** - Effectifs et répartition des nichoirs

Bien que des couples de Faucon pèlerin s'installent spontanément sur des sites anthropiques, il faut parfois de longues années avant qu'un couple parvienne à nicher avec succès. L'exemple du couple de la cathédrale d'Albi illustre ce propos, puisque sept années se sont écoulées entre la première tentative de reproduction (échouée) et la première reproduction réussie. L'espèce fréquentait en outre déjà le site en 1989 (Maurel, 2011). De même, la première reproduction réussie sur le temple Saint-Etienne à Mulhouse est notée en 2006 alors qu'un couple fréquentait déjà l'édifice en décembre 1999 (Daske, 2002). Citons encore le cas de la collégiale de Villefranche-de-Rouergue fréquentée par l'espèce dès 1995, alors que la première reproduction sur l'édifice n'aura lieu qu'en

2011 (Issaly, comm. Pers.). Bien d'autres sites sont fréquentés depuis plus ou moins longtemps par un couple qui, à ce jour, ne s'est toujours pas reproduit. D'autres sites enfin ont été désertés par l'espèce. Force est de constater que les sites artificiels fréquentés par l'espèce n'offrent pas toujours les conditions nécessaires, ou du moins les plus favorables, à la reproduction et au succès de reproduction. En milieu naturel, le Faucon pèlerin profite des vives et excavations disponibles dans les falaises pour nicher. L'orientation, la facilité d'accès en vol, l'inaccessibilité aux prédateurs terrestres, la protection contre les intempéries et l'humidité et la qualité du substrat sont des critères rentrant en compte dans le choix de l'aire de nidification, et sont, par conséquent, des facteurs déterminants pour la réussite des nichées. Or, rares sont les sites artificiels qui offrent de tels emplacements. Ne construisant pas de nid, le pèlerin profite alors d'une plateforme métallique, d'un rebord bétonné, etc. pour déposer ses œufs. La protection contre les intempéries et la qualité du substrat y sont parfois très médiocres. Aussi, des projets d'installation de nichoirs ont-ils vu le jour en France au fil des années.

Ces opérations ont été initiées dans différents contextes : suite à la découverte d'un couple cantonné sur un site : l'installation d'un nichoir vise alors à offrir toutes les chances au couple de se reproduire avec succès; suite à la fréquentation d'un site (par un ou plusieurs individus cantonnés ou non en période hivernale ou estivale) : l'installation d'un nichoir vise à fixer le ou les individus et encourager la formation d'un couple reproducteur; par anticipation : le site est jugé favorable. L'installation d'un nichoir vise à attirer l'espèce et le cantonnement et la reproduction d'un couple.

Sur la période 1989-2009, au moins 60 nichoirs ou aménagements destinés au Faucon ont été installés sur des sites artificiels (hors carrières) en France. La figure 9 montre que les opérations de pose de nichoirs ont été relativement marginales entre 1989 et 2004, l'explosion étant très nette entre 2005 et 2010.

page 130 : L'installation d'un nichoir sur un site non fréquenté par l'espèce peut permettre un meilleur succès de reproduction, et cela dès la première année d'occupation du site. Citons par exemple le cas de la centrale nucléaire de Civaux sur laquelle un nichoir a été installé en 2005. Occupé trois ans plus tard, le couple y élève trois jeunes à l'envol en 2008 et 2009. Sur la raffinerie de Feyzin, non équipée, le couple installé en 2005 échoue sa reproduction en 2005 et 2007, et ne produit qu'un jeune à l'envol en 2006. Posé à l'automne 2007, le nichoir permet respectivement l'envol de trois et deux jeunes en 2008 et 2009.

Cathédrale. Ornithologie.
Bougrain-Dubourg rend visite au faucon pèlerin



La visite des peintures et sculptures, ce sera pour plus tard. « Pour nous, la cathédrale Sainte-Cécile d'Albi, c'est le faucon pèlerin ! », dit Alain Bougrain-Dubourg. Entre deux réunions de la Ligue de protection des oiseaux (LPO), qui tiennent son conseil national ce week-end à Albi, son président s'est échappé pour découvrir le rapace. « Je le connais de réputation. Nous sommes passés ensemble à présenter », plaisante le journaliste.

Le couple de faucons pèlerins niche sur une rambarde, dans la partie supérieure du clocher, côté Tarn, surplombant la nouvelle table d'eau de la Trébaïe. D'en bas, on distingue à peine l'oiseau de proie, gros comme un point. Mais, avec leur œil exercé, les délégués de la LPO ont réussi de pointer leur lanterne sur la femelle, que l'on reconnaît à sa taille, plus grosse, et à sa gorge maculée. « Ah le bonheur ! Génial ! Belle bête ! le mâle ravi ! », s'exclame Alain Bougrain-Dubourg devant le spectacle.

La précision de l'image est telle malgré la distance, qu'on croirait pouvoir toucher le faucon de la main. On voit les plumes du poitrail, ébouriffées par le vent.

« PIGEONS STRÉSÉS »

« Des pigeons sont posés deux mètres à peine, vite chassés par le prédateur. » Pour les pigeons, c'est un stress permanent. Ils ont sur le qui-vive. Celui qui ne l'est pas se fait dévorer », commente Christophe Maurel, directeur de la LPO du Tarn. « La pieuvre pour les pigeons, c'est en avril-mai, quand les jeunes faucons quittent leur nichoir attachés sans cesse, pour s'entraîner. »

Sur la cathédrale, le couple de faucons pèlerins s'est installé en 1989. « On suppose que c'est toujours le même. Depuis, on ne s'en rend pas compte. Ce sont des oiseaux territoriaux. Quand les jeunes sont grands, les parents les chassent », ajoute Christophe Maurel. Il en résulterait entre 20 et 25 couples de faucons pèlerins dans le Tarn, dans les zones riches en vallées du Tarn, de la Vère et de l'Aveyron. « Ils ont failli disparaître à cause des pesticides », rappelle Alain Bougrain-Dubourg. Il aimerait reproduire à Paris la même réimplantation qu'à Albi. « Nous avons posé l'an dernier un nichoir sur la Bibliothèque de France, à 80 mètres de hauteur. Pour l'instant, il est habité par des faucons crécerelles. C'est bien, car c'est un signe avant-coureur de l'arrivée du pèlerin. » L'effet lui paraît positif dans la lutte contre les pigeons.

« Ce n'est pas le nombre de proies qui compte, mais ce déstabilise les populations », assure-t-il. Il reste malgré tout des routes de pigeons autour de Sainte-Cécile.

« Un couple avec quatre jeunes consomme 12 pigeons par jour. L'action de protection du faucon pèlerin devrait être complétée par l'installation de pigeonniers », estime Philippe de Grisiac, de la LPO Estre-Atlantique. « En rassemblant les pigeons, ces pigeonniers permettent une action de stérilisation des femelles, pour gérer la population. »

Alain-Marc Delhouby



Alain Bougrain-Dubourg (au centre), devant la cathédrale Sainte-Cécile, avec l'équipe de la Ligue de protection des oiseaux. Photo: GDM, Michel Delhouby

OISEAUX NUISIBLES DES VILLES

Pigeons des villes

Presque toutes les villes (au moins 80 %) capturent puis tuent leurs pigeons de ville. Dans un but sanitaire disent-elles, se retranchant derrière des recommandations du ministère de la santé, non obligatoires et reprises au niveau départemental. Toutes ces tueries se font en cachette, sans publicité, les élus craignant, si ce la se savait, une mauvaise publicité.

MAIRES DE GRANDE VILLES ENQUETE SUR LES NUISANCES CAUSEES PAR LA PRESENCE DE CORBEAUX, CORNEILLES ET AUTRES OISEAUX DANS LES GRANDES VILLES 2004

voir le document [ici](#)

89 % des villes qui ont répondu au questionnaire se plaignent de nuisances causées par des oiseaux (autre que les pigeons). Ces villes, dans leur grande majorité, ont également précisé quelles étaient les espèces d'oiseaux les plus directement responsables de ces nuisances :

73 % se plaignent de la présence d'étourneaux,
34 % de celle de corbeaux et de corneilles
et 23 % de celle de lariformes (les goélands et les mouettes pour l'essentiel).

Les espèces d'oiseaux catégorisées sous la rubrique « autres » sont les cormorans et les tourterelles de Turquie.

Plus de 75 % des villes considèrent que le développement des populations d'oiseaux dans les centres urbains est principalement dû au fait que les oiseaux trouvent en milieu urbain des conditions favorables à leur développement (présence de nourriture en quantité - déchets, poubelles, etc. - , absence de leurs prédateurs naturels, absence de régulation animale...).

Si l'urbanisation du territoire national a considérablement réduit l'écosystème des oiseaux, ceux-ci se sont adaptés en colonisant l'espace urbain. Près de 25 % des villes interrogées estiment en revanche que la prolifération des oiseaux dans les centres urbains est liée au fait que les espaces verts en ville comportent de plus en plus d'arbres de taille importante, ce qui correspond aux besoins des oiseaux pour nidifier.

Certaines municipalités ont précisé que le nourrissage leur apparaissait comme la cause première du développement des oiseaux dans les villes. Celui-ci constituerait l'élément fondamental favorisant la fixation de populations tributaires de ces distributions alimentaires.

Au-delà de ces facteurs, communs à toutes les villes, il convient d'examiner les éléments locaux qui peuvent favoriser l'installation des oiseaux dans la commune. En effet, certaines villes ont souligné que le phénomène relevait avant tout d'un échange ville-campagne complexe et particulier à chaque entité géographique. Ainsi la présence de forêts, de plaines céréalières, de vignes ou encore de zones d'élevage à proximité de la ville, qui apportent en complément des ressources alimentaires, notamment pendant la période hivernale, expliquerait-elle le développement de ces populations d'oiseaux en milieu urbain.

Pour l'essentiel, les actions engagées afin de remédier aux problèmes posés par les oiseaux poursuivent trois objectifs :

les gêner dans leur vie quotidienne (48,08 %),
empêcher leur nidification (30,77%)

et les éliminer (21,15 %),

Les résultats de l'enquête attestent du fait que les communes ont plus largement recours aux méthodes d'effarouchement acoustique et visuel (46,97 %) et à l'élagage (28,79 %), qu'à l'élimination physique des oiseaux (21,21 % des villes toutefois ont recours à cette méthode).

Les méthodes d'élimination des oiseaux utilisées par les grandes villes sont variées :

- le piégeage implique le respect strict de certaines obligations : une surveillance et un entretien régulier des cages pièges, la libération immédiate de tout oiseau n'appartenant pas à la liste départementale des "nuisibles", des conditions de capture correctes et l'élimination sans souffrance des oiseaux capturés. Le piégeage ne donne pas nécessairement lieu à euthanasie : certaines villes ont préféré opter pour la stérilisation des oiseaux. Cette méthode, parmi celles visant à éliminer les oiseaux, est la plus prisée des grandes villes (plus de 40 %).

- le dénichage des nids en cours de construction ou venant d'être achevés conduit les oiseaux à en édifier d'autres, ce qui allonge la période de nidification. Il faut cependant s'assurer que les nids sont bien vidés de tout oeuf, condition juridique sine qua non du dénichage.

- la destruction des nids doit tenir compte des pontes d'autres espèces d'oiseaux dans de vieux nids de corbeaux. La destruction des oeufs et des jeunes corbillots doit impérativement faire l'objet d'une autorisation préalable. Plus du quart des villes ayant répondu à l'enquête ont recours à cette méthode.

- la stérilisation des oeufs consiste à pulvériser un produit formolé (de l'azacholestérol par exemple) sur les oeufs pour inhiber la formation du jaune et donc maintenir les adultes sur des couvées mortes.

- la pose d'appâts empoisonnés

- l'enlèvement des oeufs avant éclosion nécessite que les nids aient été préalablement identifiés. En période de construction des nids, un repérage photographique peut être établi à partir du listing des lieux de nichage et également sur la base de données de plaintes des habitants. Ensuite, à l'aide d'un camion nacelle piloté pour atteindre la canopée sans couper ni casser de branches en cette période de montée de sève, il faut procéder à l'enlèvement des nids enchevêtrés dans les fourches des cimes des arbres.

- le tir au fusil doit faire l'objet d'une demande d'autorisation en préfecture. Extrêmement réglementé en milieu urbain pour des raisons de sécurité, le tir est parfois autorisé dans les grands parcs urbains.

Il existe également d'autres méthodes d'élimination, qui n'ont pas été utilisées par les villes qui ont répondu à l'enquête. Il s'agit des pesticides aviens, (pulvérisations aériennes), des répulsifs sur les végétaux, des graines anticonceptionnelles (mais leur coût est prohibitif et les produits contraceptifs correspondants ne sont pas en vente libre sur le marché), des moyens de protection mécanique (grillages, filets) pour limiter l'accès aux zones de reproduction et/ou aux ressources alimentaires (décharges, arbres).

En effet, pour tenter de maîtriser la population des oiseaux sans pour autant leur nuire ou les maltraiter, certaines villes tentent d'agir sur les deux principaux facteurs de prolifération : la nourriture et la nidification. Dans cette optique, les communes peuvent utilement prendre un arrêté municipal stipulant « qu'il est interdit de déposer des graines ou nourriture pour attirer des oiseaux », et communiquer ensuite auprès des habitants en effectuant un rappel de cette réglementation.

DATATION DE LA MISE EN PLACE DES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LA PROLIFERATION DES OISEAUX ET LEURS NUISANCES

